

## **DEMANDE DE SUBVENTION DU PROGRAMME DE RELANCE ECONOMIQUE**

Avant de commencer ce processus de candidature, veuillez suivre ces étapes de préliminaires

Avez-vous toutes les informations dont vous avez besoin ? Ou avez-vous des questions supplémentaires ?

- Revoyez les questions fréquemment posées
- Consultez le guide d'application
- Collectez tous les documents requis et assurez-vous qu'ils sont enregistrés au format PDF.
- Si vous avez plus de questions, vous pouvez nous contacter en utilisant notre fonctionnalité "Échange en direct sur les subventions de relance économique" située en bas de la page Web ou en appelant le 802-828-1200.

### **Postulez-vous au bon endroit ?**

Cette application s'adresse aux entreprises qui demandent des subventions de relance économique d'urgence du Vermont administrées par l'ACCD.

Vous ne pouvez pas bénéficier de subventions auprès de plusieurs agences. Contactez l'agence à laquelle votre entreprise est Affiliée (voir ci-dessous) pour comprendre vos options avant de procéder à cette demande.

**STOP !** Votre entreprise convoyait-elle ou transformait-elle du lait au 1er mars 2020 ? Avez-vous une entreprise agricole non laitière ? Êtes-vous une organisation agricole ou une foire agricole ? Vous pourriez être éligible à une subvention administrée par l'Agence de l'agriculture, de l'alimentation et des marchés.

**STOP !** Votre entreprise est-elle une entreprise forestière ? Cela comprend la gestion, la récolte, le camionnage, la transformation, la fabrication, l'artisanat ou la distribution de produits forestiers ou ligneux dérivés des forêts du Vermont, y compris la consultation des services forestiers et des fabricants secondaires de produits ligneux. Vous pourriez être éligible à une subvention administrée par le Département des forêts, des parcs et des loisirs.

**STOP !** Êtes-vous un professionnel de la santé ? L'Agence des services sociaux administre un programme de subventions pour un large éventail de prestataires de soins de santé, notamment: les hôpitaux, les cabinets médicaux privés, les dentistes, les centres de santé, les laboratoires et les centres d'imagerie, les prestataires de santé mentale, les prestataires de traitement des troubles de toxicomanie, les services médicaux d'urgence et les ambulanciers, les physiothérapeutes, les podiatres, les

optométristes, les rabouteurs et les autres fournisseurs de soins de santé agréés par l'Ordre des médecins ou l'Office de la Réglementation Professionnelle. Cela comprend également les agences de soins à domicile et de soins palliatifs, les services de pharmacie et les fournisseurs de soins de longue durée.

STOP ! Êtes-vous un fournisseur de services de garde d'enfants, un camp d'été, un programme après l'école, un jardin d'enfants ou un fournisseur de services intégrés pour les enfants ? Ces entreprises devraient pouvoir demander un financement par le biais du Département de l'enfance et de la famille dans un avenir proche.

STOP ! Êtes-vous une municipalité, un arrondissement, une commune ou une autre entité gouvernementale ? Vous devez faire une demande de financement auprès de l'Agence d'administration.

STOP ! Êtes-vous propriétaire unique ? Les propriétaires uniques - les entreprises qui appartiennent à une seule personne et qui n'ont pas d'employés - ne sont pas éligibles à cette ronde des subventions pour la relance économique. Sauf si votre entreprise est minoritaire ou est une entreprise appartenant à des femmes, vous devez avoir au moins un employé non propriétaire pour être éligible à une subvention de relance économique. L'employé doit être un employé «W-2», ce qui signifie que votre entreprise lui délivre un W-2. Ils n'ont pas besoin d'être un employé à temps plein.

**Toujours avec nous ? Voici les entreprises qui peuvent demander une subvention ACCD:**

La plupart des autres entreprises qui ne perçoivent pas la taxe sur les chambres et les repas et / ou la taxe de vente et d'utilisation OU ne communiquent au Département des impôts ces taxes que sur une base annuelle (généralement en raison de faibles montants de collecte) peuvent demander une subvention administrée par l'ACCD.

Les organismes artistiques et culturels à but non lucratif, les entreprises de loisirs de plein air et les entreprises appartenant à des femmes et à des minorités (y compris les propriétaires uniques) ont une dotation spécifique dans le cadre du Programme de subventions pour la relance économique et peuvent demander des financements administrés par l'ADCC.

Les entreprises qui sont principalement des restaurants, des bars, des propriétés d'hébergement et des établissements de vente au détail qui perçoivent la taxe sur les chambres et les repas et / ou la taxe de vente et d'utilisation et déclarent sur une base mensuelle ou trimestrielle doivent demander une subvention de relance économique par le biais du Département des impôts.

### **Je suis au bon endroit et prêt à postuler. Quelle est la prochaine étape ?**

Ce processus de demande est électronique et convivial. Il est recommandé d'utiliser un navigateur Web moderne, tel que Google Chrome, Mozilla Firefox ou Safari. Microsoft Internet Explorer n'est pas recommandé et peut ne pas fonctionner correctement.

Les candidats devront créer un compte d'application qui comprend un nom d'utilisateur (qui doit être au format d'une adresse e-mail) et d'un mot de passe. Une seule demande peut être soumise pour une seule adresse e-mail.

Une fois que vous avez démarré une application, n'oubliez pas de vous souvenir de l'adresse électronique et du mot de passe que vous avez utilisé afin de pouvoir revenir à l'application pour la terminer et suivre son évolution.

Vous serez averti par courrier électronique lorsque votre demande est terminée, si des informations supplémentaires sont nécessaires ou lorsque vous avez été approuvé pour une subvention.

Il est très important de saisir correctement TOUTES les informations requises lors de la demande. Le nom de l'entreprise sur votre demande doit correspondre au nom de l'entreprise sur vos déclarations de revenus fédérales. Toute demande soumise de manière incorrecte sera classée comme incomplète. Si des modifications sont nécessaires (adresse électronique, documents incomplets, informations d'identification d'entreprise incorrectes), vous recevrez un courrier électronique avec des instructions pour que vous apportiez les modifications requises, et vous devrez soumettre à nouveau votre demande.